EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **29 avril 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt neuf avril deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Philippe BOHELAY à Alain BARDOT, Danielle AUROI à Roger GIRARD, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL, Yves REVERSEAU à Patricia AUCOUTURIER, Marie SAVRE à Corinne NAJIM, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET à partir de la question n°7.

Madame Nicole BARBIN, Messieurs Guy BALLET, Jean-Pierre BRENAS, Didier MULLER, Jean-Philippe VALENTIN quittent la séance après la question n° 9.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE à partir de la question N° 10.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Vœu d)

VOEU RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DE LA TRÈS GRANDE PRÉCARITÉ PAR L'ETAT

Anne COURTILLE et Christiane JALICON ne prennent pas part au vote.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand exprime son inquiétude et son indignation quant à la situation de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en très grande précarité, dont la compétence est dévolue à l'Etat.

La fin de période hivernale a entraîné, mécaniquement, la fermeture de places d'accueil sur le département et, en particulier, sur l'agglomération. Depuis, alors même que les places sont occupées totalement durant l'hiver, quarante lits ont fermé.

Les services de l'Etat dans le département ont indiqué qu'ils avaient décidé de ne plus prendre en charge le paiement des nuitées d'hôtel pour les personnes en situation de demande d'asile. Près de cent cinquante personnes se retrouvent sans hébergement, à Clermont, de par cette décision.

Par ailleurs, à ce jour, les crédits alloués pour 2011 aux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), en charge de l'accueil et de la réinsertion des personnes sans domicile, ne sont pas connus, alors même que la situation socio-économique nécessiterait leur renforcement et une réelle visibilité pour que les équipes éducatives puissent engager, auprès des usagers, les actions nécessaires.

Enfin, en dépit du fort investissement de la Municipalité sur ce sujet, l'Etat ne semble pas vouloir trouver rapidement une solution de relocalisation du Centre d'accueil de jour pour les personnes sans domicile, alors même que les locaux actuels, du fait de leur configuration, posent des difficultés pour les usagers et pour les habitants.

Les collectivités ne peuvent pas se substituer à l'Etat sur cette compétence que le législateur a choisie de ne pas transférer aux communes, ni au département.
Pourtant l'inscription des crédits nécessaires dans le domaine de l'action sociale est obligatoire, du fait des exigences de la solidarité nationale, principe de portée constitutionnelle.

Alors que le Conseil Municipal a décidé, lors du vote du budget, d'augmenter sa contribution à son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour faire face à la hausse des difficultés sociale des habitants, il attend donc que l'Etat assume lui aussi ses responsabilités.

Le Conseil Municipal demande donc :

- Le renforcement des capacités d'accueil de nuit, y compris en dehors de la période hivernale ;
- Le maintien des prises en charge de nuitées d'hôtel pour les personnes en situation de demande d'asile ;
- La détermination rapide des crédits alloués au CHRS, avec une revalorisation liée à la situation socio-économique ;
- L'engagement précis de l'Etat dans un projet de relocalisation du Centre d'accueil de jour.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2011

Le Maire